

Dato:26.02.2016

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

GRIZZLYGREASE No. 1-Spray

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégories de produits

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Lubricant Consult GmbH

Rue : Gutenbergstraße 13

Code postal/Lieu : 63477 MAINTAL

Téléphone : 06109/7650-0

Telefax : 06109/7650-51

1.4 Numéro d'appel d'urgence

06109/7650-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Extrêmement inflammable. · Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

F+ ; R 12 · R 52/53

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Dangereux en milieu aquatique : Catégorie 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Skin Irrit. 2 ; H315 - Corrosion et irritation de la peau : Catégorie 2 ; Provoque une irritation cutanée.

Flam. Aerosol 1 ; H222 - Aérosols inflammables : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Symbole des dangers et désignation des dangers pour substances et préparations dangereuses



F+ ; Extrêmement inflammable

Phrases R

12 Extrêmement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Fiche de sécurité
 conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
 Date d'exécution : 25.09.2013
 Date d'édition : 10.06.2015
 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Marquage spécial de certaines préparations**
- 56 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- 57 Même après usage, ne pas percer ou incinérer.
- 58 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (SGH02) · Point d'exclamation (SGH07)

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de sécurité

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

- O210 Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- O211 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

2.3 Autres dangers

EUH018 - Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. P243 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P235 - Tenir au frais.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

PROPANE ; Numéro CE : 200-827-9; N° CAS : 74-98-6
 Poids : 10 - 50 %
 Classification 67/548/CEE : F+ ; R12
 Classification 1271/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Liquef. Gas ; H280

Dato: 26.02.2016

Fiche de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

BUTANE ; Numéro CE : 203-448-7; N° CAS : 106-97-8

Poids : 10 - 50 %
Classification 67/548/CEE : F+ ; R12
Classification 1271/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Liquef. Gas ; H280

ALCANES EN C7-10, ISO- ; Numéro d'enregistrement REACH. : 01-2119471305-42-0000 ; Numéro CE : 921-728-3; N° CAS : 90622-56-3

Poids : 10 - 20 %
Classification 67/548/CEE : F ; R11 N ; R51/53 Xn ; R65 Xi ; R38 R67
Classification 1271/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp.Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 2 ; H411

ISOBUTANE ; Numéro CE : 200-857-2; N° CAS : 75-28-5

Poids : 5 - 10 %
Classification 67/548/CEE : F+ ; R12
Classification 1271/2008 [CLP] : Flam. Gas 1 ; H220 Liquef. Gas ; H280

Acides naphthéniques, sels de zinc ; Numéro CE : 234-409-2; N° CAS : 12001-85-3

Poids : 1 - 5 %
Classification 67/548/CEE : Xi ; R36/38
Classification 1271/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319

Autres composants

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités ; Numéro d'enregistrement REACH. : 01-2119467170-45-xxxx ; Numéro CE : 265-155-0; N° CAS : 64742-52-5

Poids : 10 - 50 %

Savon métallique

Additifs, ne doivent pas être déclarés

Indications diverses

Teneur en taux de R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Changer les vêtements souillés ou mouillés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Garder au repos. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). De l'eau si nécessaire avec du charbon actif

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Dato:26.02.2016

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). ABC-poudre BC-poudre Mousse. Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance. Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'un éclatement du récipient.

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Autres informations

Eloigner toute source d'ignition. Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent. Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune

SECTION 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Informations sur l'entreposage commun

Fiche de sécurité
 conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
 Date d'exécution : 25.09.2013
 Date d'édition : 10.06.2015
 Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Classe de stockage : 2B
 Classe de stockage (TRGS 510) : 2B

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Aucune

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. enlever les vêtements souillés, imprégnés Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

PROPANE ; N° CAS : 74-98-6
 Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
 Valeur seuil : 1000 ppm / 1800 mg/m³
 Limitation de crête : 4(II)
 Version : 01.09.2012

BUTANE ; N° CAS : 106-97-8
 Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
 Valeur seuil : 1000 ppm / 2400 mg/m³
 Limitation de crête : 4(II)
 Version : 01.09.2012

ISOBUTANE ; N° CAS : 75-28-5
 Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
 Valeur seuil : 1000 ppm / 2400 mg/m³
 Limitation de crête : 4(II)
 Version : 01.09.2012

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle



Exerce un effet dégraissant sur la peau. Éviter de: Contact avec les yeux. Contact avec la peau Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre. Une protection respiratoire est nécessaire lors de: ventilation insuffisante.

Protection yeux / visage

Modèles de protection oculaire recommandés

DIN EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle.

Modèles de gants recommandés : DIN EN 374 DIN EN 420

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Fiche de sécurité
 conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
 Date d'exécution : 25.09.2013
 Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Couleur : marron foncé

Données de sécurité

État :			Aérosol
Température d'ébullition/plage d'ébullition :	(1013 hPa)	=	-44 °C
Température de décomposition :	(1013 hPa)	>	200 °C
Point éclair :	(1013 hPa)	=	-97 °C
Seuil minimal d'explosion :		=	1,5 Vol-%
Seuil maximal d'explosion :		=	12 Vol-%
Pression de la vapeur :	(20 °C)	=	4100 hPa
Pression de la vapeur :	(50 °C)	=	8000 hPa
Densité :	(20 °C)	ca.	0,85 g/cm ³

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable. En cas d'échauffement: Danger d'explosion.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

10.5 Matières incompatibles

Matériau, riche en oxygène, comburant. Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement de : Gaz/vapeurs, nocif.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Conclusion comparative

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 3000 mg/kg

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

En cas d'inhalation

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Dato:26.02.2016

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Aucune

12.8 Appréciation générale

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique. Conformément à la résistance exigée, le produit est difficilement biodégradable.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aucune information disponible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)

AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 2

Code de classification : 5F

Danger n° (code Kemler) : 23

Code de restriction concernant les tunnels : D

Réglementations particulières : LQ 2 · E 0

Étiquette de danger : 2.1

Dato: 26.02.2016

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 2.1
Numéro EmS : F-D / S-U
Réglementations particulières : LQ 1 | · E 0
Étiquette de danger : 2.1

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 2.1
Réglementations particulières : E 0
Étiquette de danger : 2.1

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 2 (Présente un danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Teneur en taux de R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
11	Facilement inflammable.
12	Extrêmement inflammable.
36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

Dato: 26.02.2016

Fiche de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : GRIZZLYGREASE No. 1-Spray
Date d'exécution : 25.09.2013
Date d'édition : 10.06.2015

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

38	Irritant pour la peau.
51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

16.5 Indications de stage professionnel

Aucune

16.6 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.